Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 25 juin 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, ROUSSEL Sylvain, SERRE Pascal, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan (arrivée à 19h05), THÉOU François, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

SCHERPEREEL Laure, qui a donné pouvoir à Estelle KERLIDOU,
LE METOUR Jean Noël, qui a donné pouvoir à Bruno LE GALL,
PONSOT Claire, qui a donné pouvoir à Clément LE FRANC,
GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à Marie-Laure LE DIOT,
SEVENO Bertrand, qui a donné pouvoir à Françoise MERCIER,
PIC Jessica, qui a donné pouvoir à François THEOU,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Françoise MERCIER

2026-07-08 - Complexe de Tennis Le Derf – Rénovation des courts et installations extérieurs- Demandes de subventions.

Rapporteur : Bruno LE GALL

Le pôle tennis au sein du centre sportif Le Derf est constitué à ce jour de 2 courts de tennis couverts avec des vestiaires, des bureaux, d'un espace convivialité ainsi que de 2 courts de tennis extérieurs.

Le pôle tennis est mis à disposition du club SENE TENNIS CLUB STC de façon quasi exclusive à l'exception de cycles scolaire et de quelques d'heures pour le service jeunesse.

Le club est dynamique avec 240 adhérents et une évolution au niveau Départemental 1.

À ce jour, la principale problématique du **STC** (Stade Tennis Club) concerne le manque de créneaux disponibles. En effet, les deux courts extérieurs sont inutilisables pour plusieurs raisons :

- Déformation et nombreuses fissures de la surface de jeu
- Clôtures, poteaux, équipements sportifs et accès endommagés ou hors service

Solutions envisagées pour la rénovation :

- Mise en place de 2 courts **en terre battue artificielle** éclairés : augmentation du temps de jeu, apprentissage plus performant, surface moins traumatisante pour les joueurs.
- Réfection des grillages et des accès, avec intégration de réseaux pour un contrôle des flux.
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales autour du pôle tennis.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_08-DE

Plan de financement

DEPENSES	*Montants HT*	*Montants TTC*	*RECETTES*	*Montants*
Démolition, terrassement, fondations	30 000 €	36 000 €	GMVa – fonds de concours 20 %	55 200 €
Courts extérieurs en terre battue artificielle	134 000 €	160 800 €	Département – PST 20 %	55 200 €
Eclairage avec programmation	40 000 €	48 000 €	Fédération Tennis 18 %	50 000 €
Pourtour grillages	35 000 €	42 000 €		
Reprise eaux pluviales	25 000 €	30 000 €	Ville de Séné	115 600 €
Maitrise d'œuvre	8 000 €	9 600 €		
Laboratoire sportif Contrôle conformité	4 000 €	4 800 €		
Total	276 000 €			276 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Sport, Culture, Vie associative et Animation de la Ville du 18 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les institutions citées pour accompagner le financement de la rénovation des terrains de tennis extérieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents et tout autre document afférent.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 03/07/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 3 juillet 2026
et publication le 3 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.